



AVIS

Dans sa séance ordinaire du 13 novembre 2025, le Conseil municipal a adopté les objets suivants :

1. Délibération administrative DA 014-2025 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son aide aux victimes du violent séisme dans le sud-est de l'Afghanistan

Le Conseil municipal, à la majorité par 28 oui, 0 non et 2 abstentions, décide :

1. D'ouvrir un crédit humanitaire de CHF 20'000.— en faveur de la Croix-Rouge suisse pour son aide d'urgence aux victimes du violent séisme dans le sud-est de l'Afghanistan.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2025 sous la rubrique 59.36.
3. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges. Eventuellement par la fortune nette, en cas d'excédent de charges du compte de fonctionnement.

Pour la délibération, le délai pour demander un référendum expire le 12 janvier 2026.

2. Résolution administrative RA 002-2025 P : Proposition de résolution du Conseil administratif relative à l'exigibilité de la rente du droit de superficie due par la fondation du Cinéma Bio pour la période 2026-2029

Le Conseil municipal, à la majorité par 31 oui, 0 non et 0 abstention, décide :

1. De renoncer à exiger de la Fondation du cinéma BIO le versement de la rente du droit de superficie pour une nouvelle période de 4 ans, soit pour les années 2026 à 2029.

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des objets adoptés à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :

Michel Baud